

Conditions générales Greenfit

1. Le Greenfit met à disposition les installations du centre aux heures d'ouvertures mentionnées celles-ci peuvent être modifiées. Pendant les heures d'ouverture à gestion automatique, le membre s'engage à ne pas faire entrer dans le club des personnes non membres. Le membre s'engage à prendre soin du matériel, à respecter l'ordre et la propreté ainsi que les conditions du club en acceptant la surveillance des locaux par vidéo à l'exclusion des vestiaires et des locaux sanitaires.
2. Hormis la mise à disposition de ses installations, le Greenfit propose à ses membres des cours donnés par des « Personal Trainer » pour un suivi personnalisé en salle et l'élaboration de programmes d'entraînement et diététiques. Cette option n'est pas comprise dans les services offerts avec les différents abonnements.
3. Le Greenfit est ouvert toute l'année à l'exception des jours fériés officiels valaisans. La direction se réserve le droit de fermer le fitness durant un maximum de dix jours consécutifs ou non par année civile pour des travaux d'entretien, vacances, etc. Les cours collectifs sont planifiés en fonction du nombre de participants. Un minimum de cinq participants est demandé pour assurer un cours. Durant les vacances scolaires, le nombre de cours est réduit en fonction de la fréquentation de ceux-ci. Aucun membre ne pourra prétendre à une quelconque contrepartie financière ou en nature en rapport avec cette réduction saisonnière du nombre de cours.
4. Les cotisations à versement unique doivent être acquittées dès la signature du contrat.
5. La condition de règlement mensuel pour des abonnements allant de 12 à 24 mois doit être acquittée avant le début de chaque mois (max. 3 mensualités). En cas de retard supérieur à 1 mensualité l'accès est bloqué en ouverture électronique. Cette option n'est pas valable pour les paiements en ligne.
6. En cas de maladie, d'accident, service militaire ou autre arrêt, un contrat de six mois ou plus peut être prolongé pendant une durée équivalente à celle de l'absence y relative mais au maximum de quatre mois. La présentation d'un certificat médical ou d'un ordre de marche doit s'effectuer dans les deux semaines suivant l'incapacité de fréquenter le fitness. Au-delà de ce de délai aucun justificatif ne sera pris en compte. En cas de grossesse, une prolongation de six mois maximum peut être accordée sur demande. Aucun remboursement ne peut être demandé.
7. Il est interdit de fumer, d'amener de la nourriture ainsi que des animaux dans les locaux.
8. Des casiers sont mis à disposition des membres dans les vestiaires. Ceux-ci sont vidés chaque soir par le personnel du fitness. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
9. Par mesure d'hygiène il est interdit de s'entraîner à pieds nus, en chaussettes ou avec des chaussures d'extérieur. Il n'est pas autorisé de s'entraîner à torse nu. Un linge est obligatoire afin de recouvrir les appareils durant l'entraînement. Les appareils cardio-vasculaires doivent être nettoyés après usage.
10. Chaque membre présent dans nos locaux se trouve sous sa propre responsabilité. La direction décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incompatibilité médicale pour ce qui est des surfaces sportives de musculation et de cours. Cette clause s'entend également aux personnes non membres se trouvant dans notre club.
11. Après utilisation le matériel doit être remis en place, en outre les haltères, disques et barres doivent être rangés sur les supports prévus à cet effet.
12. Le membre du fitness stationnera son véhicule sur les places de parc prévu à cet effet.
13. Le Greenfit se réserve le droit de modifier en tout temps ses horaires d'ouverture, ses horaires de cours et ses règlements et se réserve le droit de modifier ses tarifs à la prochaine échéance du présent contrat.
14. Pour tout litige pouvant survenir, le for juridique est fixé à Salquenen.
15. Le club met à disposition de ses membres un espace enfant surveillé pendant les heures de garderie. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident éventuel. Les enfants non accompagnés sont strictement interdit dans la salle de musculation, cardio training et fitness.
16. L'accès au fitness est autorisé seulement après paiement de l'abonnement.
17. Une caution est demandé pour la carte d'entrée. Lors d'une éventuelle résiliation de contrat, Greenfit vous demande de venir réclamer votre caution.
18. En cas de résiliation, le club exige une lettre écrite 30 jours avant l'échéance.
19. Le client atteste n'avoir aucun problème de santé et Greenfit Fitness décline toute responsabilité en cas d'accident.